

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(S/C ESS.J.CL./11/8/79)

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DECRET N°79/536 DU 1er/10/79

PORTANT RECTIFICATIF AU DÉCRET N°78/647 DU 09
OCTOBRE 1978 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'
AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978 ET NOMINA-
TION D'OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFEN-
SE NATIONALE.

- VU - LA CONSTITUTION DU 08 JUILLET 1979 ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTE-
MENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 06 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66 DU
22 JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES
CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS L'AR-
MÉE ;
- VU - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ
DE DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 79/154 DU 04 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DU PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
- VU - LE DÉCRET 79/155 DU 04 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL DES MINISTRES ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978
ET NOMMÉS POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1978. -

AVANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

II/- ARMEE DE L'AIR

A P R E S : M O T E M O

HILAIRE

- C.S.

- BOUATAKE-MACKONGO-NESSA

- C.S.

L I R E

- BOUATAKE-MACKONGO

ADOLPHE

- G.S.G.S.

LE RESTE DEMEURE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2.- LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT RECTIFICATIF QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU J.O. DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA. -

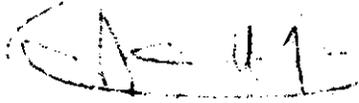
/- AIT A BRAZZAVILLE, LE 1er OCTOBRE 1979

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

COLONEL DÉNIS SASSOU-NGUESSO

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DES FINANCES



HENRI LOPES

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA

